
Déclaration de la FNEC-FP FO au CTSD du 18 mai 2021

Monsieur le directeur académique,

Nous abordons aujourd'hui l'offre de formation des enseignants du premier degré qui va encore plus loin dans la dégradation de la liberté pédagogique des PE.

Toute la logique de la formation, qu'elle soit initiale ou continue, se resserre autour de deux seuls champs disciplinaires : le français et les mathématiques. Pourtant, qui mieux que les enseignants pour parler de leurs besoins en formation ? L'offre de formation devrait concerner l'ensemble des programmes et doit être fondée avant tout sur les besoins exprimés par la profession. Or depuis des années, l'administration remet en cause le principe de formation choisie et tente d'imposer ses choix.

La FNEC-FP FO rappelle à nouveau que c'est le décret n° 2017-44 du 29 mars 2017 qui définit toujours nos obligations de service. Ce texte précise que nous devons 18 heures consacrées à des actions de formation continue, pour au moins la moitié d'entre elles, et à de l'animation pédagogique. Il ne figure dans ce texte aucune notion d'animation ou de formation obligatoire ou à caractère départemental. Les PE sont donc libres de choisir la manière dont ils veulent effectuer ces 18 heures.

L'introduction et la poursuite des formations en constellations, directement issues du volet accompagnement PPCR (que FO n'a pas signé) vient mettre encore plus à mal nos droits collectifs.

En utilisant l'intérêt que pourraient avoir certains collègues pour l'échange de pratiques, (ce à quoi répondait déjà l'offre de formation entre pairs et dont la demande a diminué cette année selon l'administration), en se servant du constat partagé de la disparition de choix des animations proposées, c'est en réalité une remise en cause de la liberté pédagogique, la mise sous tutelle des collègues, la disparition d'une formation choisie, l'attaque contre le statut, le formatage et l'auto-évaluation qui s'imposent.

Avec ces constellations qui supplantent les animations pédagogiques, le ministère met en place (dans le cadre de PPCR et des lignes directrices de gestion de la carrière qui actent la disparition des CAPD) un nouvel outil permettant d'exercer une pression continue sur les collègues, comme c'est le cas sur les PE stagiaires. Sans parler des dépassements d'heures que cela implique ! (La formation continue des enseignants est de 18 h, pas 30 h !).

Aujourd'hui, avec cette « formation » imposée à des collègues désignés et qui touchera tous les collègues en 6 ans, en lien avec l'accompagnement PPCR, l'inspection peut donc décider pour tout agent qui n'entrerait pas dans le « moule », sa mise sous tutelle, avec des visites régulières, des exigences de résultats, des stages imposés.

Comme à chaque fois, l'école est son propre recours et, dès qu'il y a un souci, ce serait dû au fait que les enseignants font mal leur travail. Les enseignants n'en peuvent plus d'entendre à tout bout de champ qu'ils doivent « remettre en cause leurs pratiques pédagogiques ». Contrairement au ministre, ils ne sont pas responsables de l'état de l'Education Nationale, ni des résultats aux évaluations nationales ou autres enquêtes (PIRLS etc...).

Il y a bien un souci, mais la responsabilité revient uniquement aux donneurs d'ordre, au ministère, à la logique permanente de restriction. Manque de postes, manque de moyens, conditions de travail dégradées, salaires gelés, remise en cause de nos droits et de nos statuts : c'est cela le vrai problème à l'Education Nationale !

Le SNUDI-FO demande l'abandon de ce dispositif qui ne peut se substituer aux 18h d'animations pédagogiques telles que définies dans nos obligations réglementaires de service.

Sur le plan 2021-2022 nous voyons apparaître une formation « Accompagner l'école inclusive » qui devrait être proposée en hybride. Il est précisé que « tous les enseignants devront suivre ce parcours tous les 3 ans ». C'est l'illustration parfaite, en ajoutant une formation à l'obligation déguisée, que le choix de formation se délite d'année en année.

Plusieurs fois, et notamment en audience, le 4 novembre dernier, vous avez accepté notre demande de principe du volontariat concernant la participation aux formations constellations. Nous vous demandons de bien vouloir étendre ce principe à ce nouveau dispositif.

En ce qui concerne la formation continue, nous continuons de revendiquer :

- Une formation maintenue dans le cadre réglementaire en vigueur, c'est à dire sur le temps de travail, sur 36 semaines.
- Des formations choisies par les collègues, dans un catalogue de formations, qui ne se résument pas à la mise en œuvre de réformes politiques.
 - Le libre choix des 18h d'animations pédagogiques ;
 - Le libre choix des stages de formation ;
- Le caractère strictement facultatif de la co-observation, des visites des CPC que ce soit dans le cadre des deux jours de stage imposés ou dans le cadre des constellations PPCR ;
 - Le respect de la liberté pédagogique ;
 - Le respect de nos obligations réglementaires de service ;
 - Le retrait de PPCR